



NOTICE

CAISSON DE VENTILATION (CVR/10)



SARL CYLTEC

44805 SAINT HERBLAIN CEDEX CP 2604

Tél : 02.40.92.22.92

4 rue du Rémouleur

www.cyltec.fr

1 CARACTÉRISTIQUES

1.1 USAGE REVENDIQUÉ

Le caisson de ventilation CYLTEC est destiné à la ventilation des armoires de sécurité, et de sûreté, pour produits dangereux, avec extraction de l'air vers une sortie extérieur du bâtiment.

Il est installé sur le toit des armoires hautes ou à proximité des armoires basses, relié par gaine à leur sortie de ventilation.

Grâce au raccordement, le caisson de ventilation permet un rejet vers l'extérieur, dans l'atmosphère.

Il existe différents accessoires compatible avec le caisson de ventilation (CVR/10)

- ✓ **Kit de raccordement (KRV/80)** : permet de relier le caisson de ventilation à une ventilation existante dans le bâtiment ou est situé l'armoire.
- ✓ **Traversée de mur (TME/100)** : permet de relier le caisson vers l'extérieur du bâtiment ou de la pièce de stockage.
- ✓ **Sortie en toiture (CTP/125)** : permet de relier le caisson vers l'extérieur du bâtiment.

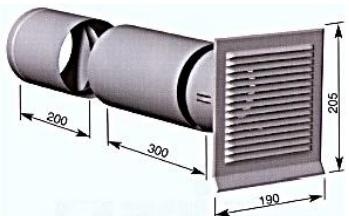
. Kit de raccordement « KRV/80 »:

Gaine souple en PVC armé, classée M1, conditionnée en longueur de 6m, avec les colliers de fixation.



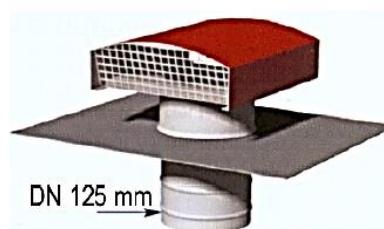
. Traversée de mur « TME/100 » ou

Traversée de mur réglable pour murs d'épaisseur 250 à 400 mm, en acier galvanisé, avec clapet anti-retour et grille de façade en alu ;



Sortie en toiture « CTP/125 » :

Chapeau de toit en plastique (CTP/125) avec abergement en plomb.



1.2 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dimensions extérieures hors tout (en mm) : H. x I. x P.	310 x 290 x 210
Ventilateur centrifuge en polypropylène approprié à l'extraction des gaz	STORM 10 <i>SEAT VENTILATION</i>
Volume d'air traité nominal : en fonctionnement :	90 m ³ /h 75 m ³ /h
Alimentation électrique	230 V – 50 Hz
Type de voltage	AC
Puissance électrique en Watts :	44
Intensité absorbée en Ampères :	0,31
Intensité sonore en dBA :	51
Diamètre de liaison à l'armoire ainsi qu'au raccordement extérieur	Ø 80 mm
Température ambiante minimum	- 30°C
Température ambiante maximum	+ 80°C

1.3 AVERTISSEMENTS

La ventilation des armoires destinées au stockage des produits chimiques **doit être permanente**, vérifiez donc **très régulièrement** par constat visuel : **voyant interrupteur vert allumé**.

Il est important de débrancher électriquement l'appareil avant sa manipulation.

En cas de non-respect de ces consignes, ou si l'appareil est utilisé d'une façon non spécifié, la protection assurée par l'appareil peut être compromise.

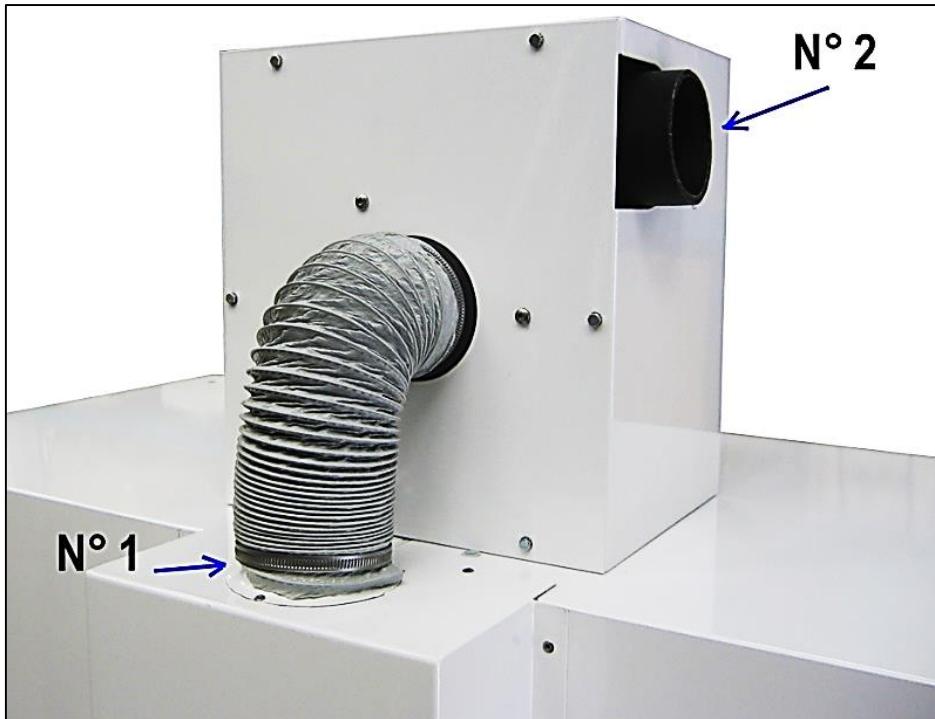
2 INSTALLATION

Afin de favoriser l'efficacité de la ventilation, il est préférable de limiter la longueur de gaine à ce qui est strictement nécessaire.

- 1) Visser sur le toit de l'armoire **la collerette jointe** à l'aide des vis fournies
- 2) Positionnez le caisson de ventilation sur le toit de l'armoire ou à proximité
- 3) Raccordez la gaine solidaire du caisson sur la collerette de l'armoire ou du centre de stockage, puis serrez le collier (**N°1**)
- 4) Raccordez la gaine, soit, fournie dans le kit de raccordement (KRV/80), soit, fournie par vos soins, à la sortie du caisson de ventilation (**N°2**)
- 5) Reliez l'autre extrémité de la gaine à votre sortie vers l'atmosphère
 - ✓ Choisissez le cheminement le plus rationnel en fonction de votre local et des contraintes
 - ✓ Évitez au maximum les coudes et les parties trop peu tendues afin de limiter les pertes de charge.
 - ✓ Recoupez la gaine à la longueur nécessaire.

Pour mettre en fonction votre caisson, n'oubliez pas de vérifier la position du voyant vert (OFF) avant de,

Branchez la prise mâle 2P+T sur votre alimentation électrique (réalisée selon les réglementations en vigueur sur la protection contre les dangers des courants électriques)



3 UTILISATION

La mise en marche du caisson se fait en branchant la prise fournie sur une prise du local reliée à la terre de protection de l'entreprise puis en actionnant l'interrupteur marche-arrêt situé en façade.

La ventilation des armoires destinées au stockage des produits chimiques **doit être permanente**, vérifiez donc **très régulièrement** par constat visuel : **voyant interrupteur vert allumé**.

En cas de non-respect de ces consignes, ou si l'appareil est utilisé d'une façon non spécifié, la protection assurée par l'appareil peut être compromise.

4 ENTRETIEN

Mettez impérativement le ventilateur hors tension grâce à l'interrupteur lumineux.

Les travaux sur les ventilateurs ne doivent être effectués que par du personnel spécialisé.

Les prescriptions de sécurité s'y rapportant doivent être toujours être respectées.

- **Vérifier que le ventilateur fonctionne silencieusement sans vibration.**
- **Contrôler la température du moteur.**
- **Vérifier l'intensité absorbée.**

5 MISE AU REBUT

Les déchets chimiques doivent être stockés sous clé, dans un local conforme à la réglementation en vigueur, et notamment ventilé, à l'écart des sources de chaleur et d'ignition, et muni de bacs de rétention.

La durée maximale de stockage doit rester inférieure à un an.

Concernant le traitement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), rapprocher vous d'un organisme pour la collecte sélective et le traitement de ces derniers.

6 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AUX DIRECTIVES EUROPÉENNES

Les caissons de ventilation CVR/10 fabriqués par Cyltec, 4 rue du rémouleur, CP2604, 44805 Saint Herblain Cedex, marqués CE, sont conformes à :

- La directive européenne 2006/95/CE concernant les appareils électriques basse tension,
- La norme EN 61 010-1 (juin 2001).

La présente déclaration est établie sous la seule responsabilité du fabricant.



7 SUIVI DU CAISSE DE VENTILATION